



M É M O I R E

*POUR les Syndics du Faubourg de
Saint-Cyprien de la Ville de Toulouse ;
en réponse au Mémoire imprimé d'un
des Membres du Bureau économique.*

TANDIS que les Habitans du Faubourg de Saint-Cyprien bénissoient le Ciel de ce que l'ancienne & la nouvelle administration s'étoient réunies , pour adopter un projet aussi utile que sage , & qu'ils en hâtoient l'exécution par leurs vœux ; tandis que les vrais Citoyens applaudissoient à l'embéllissement de la Ville & aux progrès de la chose publique , une voix aussi discordante qu'indiscrete s'est élevée , pour affliger les Citoyens , jeter l'épouvante & l'alarme dans des cœurs qui ne s'ouvroient qu'à la reconnoissance , ne prophétiser que des

malheurs , & répéter fans cesse , que ce qui a été pensé , discuté , délibéré & arrêté par les deux administrations , n'est qu'un *acte de folie* , & un *monument éternel d'inconséquence*.

Quelle est cette voix fatale & imprudente qui vient empoisonner les bienfaits de la Ville , traduire l'administration au tribunal du public , la mettre en spectacle & l'exposer à la critique & au blâme de chaque individu ? C'est celle d'un Membre même de l'administration , qui n'ayant pas pu faire prévaloir son avis , dans la Commission où il n'avoit cessé de dire tout ce qu'il vient de faire imprimer , a cru devoir rendre sa défaite publique.

Quoique l'administration n'ait pas besoin de secours étranger , pour la venger d'un Écrivain qui l'enseigne d'une main & la déchire de l'autre ; cependant les Habitans de Saint-Cyprien se croiroient indignes de ses bienfaits , s'ils ne s'empressoient de lui rendre un hommage public , en justifiant la sagesse d'une Délibération déjà autorisée par le Commissaire du Roi , & dont l'exécution ne sauroit être trop prompte.

F A I T .

L'ancienne administration cherchant les moyens de garantir le Faubourg de Saint-Cyprien des inondations , avoit délibéré de faire construire un mur entre les deux Hôpitaux , & un port ou atterrissement , pour faciliter le Commerce dans ce Quartier , & le dédommager par-là des malheurs dont il a été si souvent affligé.

La nouvelle administration a applaudi à la sagesse des vues de l'ancienne, elle a adopté son projet, & la Commission fit ratifier ses opérations par le Conseil-Politique auquel elle en rendit compte.

L'adjudication des ouvrages fut faite & autorisée par M. l'Intendant; ils furent tracés d'après le second Plan de l'Ingénieur, que le Conseil-Politique avoit préféré au premier, & l'on alloit procéder à l'exécution, lorsqu'un des Commissaires, chargé de l'accélérer, prit sur lui de la suspendre, d'après les réflexions qui avoient été déjà discutées & rejetées par la Commission & le Conseil-Politique.

Par un de ces événemens, dont la raison ne peut pas se rendre compte, la même affaire fut portée de nouveau à la Commission, qui n'avoit plus ni mandat ni pouvoir, depuis que le Conseil-Politique avoit délibéré & déterminé le genre d'ouvrage auquel il falloit procéder.

L'infatigable Écrivain refassa tout ce qu'il avoit déjà dit sans succès; par importunité, par intrigue ou par lassitude, il gagna quelques suffrages, & parvint à former un partage d'avis qu'il faut faire vider aujourd'hui par le Conseil-Politique.

L'avis de la moitié de la Commission est d'exécuter le projet arrêté par le Conseil-Politique.

Celui de l'autre moitié, est de lui donner une forme différente, de retrancher le Port, & de construire entre les deux Hôpitaux un mur, au-dessus duquel on établira les Tueries ou *Affachoirs*, & des Maisons pour les Taneries.

4

Les Habitans de Saint-Cyprien se sont assemblés, & ont nommé des Syndics qui réclament l'exécution du projet arrêté par le Conseil-Politique.

C'est l'état de la question sur laquelle MM. les Administrateurs ont à prononcer aujourd'hui.

Il suffit de connoître le détail des faits que l'on vient de retracer, pour être convaincu que, sans autre examen, il faut rejeter le partage.

Un Corps qui n'auroit ni principes fixes, ni regles certaines, seroit nécessairement livré au caprice, à l'arbitraire, & à tous les fléaux qui en font la suite; il n'y auroit rien de stable dans ses résolutions ni dans ses arrêtés; & par conséquent il n'y a pas de Citoyen censé qui n'eût à rougir d'être Membre de ce Corps.

Personne ne reconnoitra le Conseil de Ville à ce tableau humiliant; le partage doit donc être rejeté. Il sera aisé de démontrer cette conséquence.

La Commission est respectivement au Conseil-Politique, ce qu'est, au Palais, le Bureau de vérification respectivement à la Chambre. La Commission prépare les matières, prend les renseignemens & forme un avis qu'elle porte au Conseil-Politique, & qui est accueilli, rejeté ou modifié à la pluralité des suffrages, comme les Arrêts se forment au Palais sur le rapport qui est fait à la Chambre d'après la vérification.

Si après l'Arrêt il venoit dans l'idée d'un des Vérificateurs de rassembler le Bureau de vérification, de le fatiguer de nouveau de ses réflexions, & de faire porter une seconde fois à la Chambre la même affaire pour la faire rejeter; au lieu de s'occuper de sa proposition, on s'at-

tendriroit sur son fort, on rechercheroit tout bas la cause du dérangement subit de ses fibres, on le conduiroit chez lui, & l'on s'empreseroit de lui procurer sans délai tous les secours que l'art peut donner à l'humanité souffrante.

Pourquoi rejeteroit-on le second rapport? Parce que tout doit avoir un terme; parce que le sort de l'affaire se trouvant définitivement fixé par le premier Jugement, ne peut plus dépendre du hazard d'un second; parce qu'enfin le Bureau de vérification dépouillé par le Jugement déjà prononcé, n'a plus ni qualité ni pouvoir pour rebouillir une question déjà terminée, sans quoi le Tribunal pourroit être éternellement occupé de la même affaire.

Il est donc évident, qu'il faut rejeter le partage, par fin de non-recevoir, prise de la Délibération du Conseil-Politique qui, en prononçant sur le rapport de la Commission, a irrévocablement décidé la question dont elle s'étoit alors occupée.

S'il en étoit autrement, il ne feroit pas plus défendu à l'Auteur du Mémoire de la faire juger une troisième fois, que d'y faire prononcer une seconde; il ne lui en coûteroit qu'un ridicule de plus. Après une troisième défaite, il pourroit en tenter une quatrième, & ainsi consécutivement jusqu'à la fin de son administration, se réservant même de léguer sa prétention à ses successeurs.

Si après deux ou trois combats, il croyoit avoir assez fait pour sa gloire, & que quelqu'un de ses collègues auxquels il a fait adopter son avis, voulut s'illustrer à son tour, proposer ses scrupules & donner des Mémoires,

le Conseil-Politique seroit obligé d'abandonner toutes les autres affaires de la Ville, sans pouvoir même se flatter de jamais terminer celle-là.

Voilà où mène l'esprit d'inconséquence & de système. Lorsque l'on abandonne les regles, les regles nous abandonnent à leur tour; on devient le jouet du caprice & de l'opinion, & tout retombe sous l'empire de l'arbitraire.

Le Conseil-Politique ne balancera donc pas à rejeter le partage & à ordonner de plus fort l'exécution de sa Délibération; il doit prononcer ainsi, ne fût-ce que pour arrêter le danger des conséquences; sur-tout lorsqu'on réfléchit, qu'on n'est parvenu à former un partage, qu'en saisissant le temps de l'absence des Commissaires dont on connoissoit déjà l'avis.

Sur le Fond

S'il falloit s'occuper du partage en lui-même, ce ne seroit que pour ordonner de plus fort l'exécution de la Délibération du Conseil-Politique.

L'Auteur du Mémoire vient justifier combien on a eu raison de dire, qu'on n'administrera jamais bien la chose publique, qu'autant qu'on aura le courage de se dépouiller de tout intérêt particulier. On se rappelle encore des inutiles efforts qu'il fit, pour s'opposer à la construction du Port de la Daurade, de celui de Bidou, & à la communication du Canal-royal avec le bassin de la riviere. Lui seul eut le courage d'écrire contre un projet adopté par le Corps entier de la Bourse, & dont la Chambre du Commerce de cette Ville & de plusieurs autres du Ro-

yaume , follicitoient ouvertement l'exécution auprès des États de la Province. C'est fans doute parce que tous ces ouvrages ont été faits malgré fon improbation , qu'il leur regrette encore la dépenfe que la Province à daigné faire à cet égard , pour leur donner un air de grandeur digne de fa munificence ; il calcule froidement les fommes qui y ont été employées , & fe lamente de ce qu'elles ne rapportent pas cinq ou fix pour cent , au lieu de reconnoître un bienfait qui a fait vivre le peuple , eft utile au Commerce & embélit la Ville.

Il étoit dans l'ordre des chofes , que le projet d'un nouveau port excitât le même couroux & les mêmes alarmes.

Il n'eft point d'efprit impartial qui ne connoiffe l'utilité du Port projeté. C'eft-là qu'aborderont tous les bleds qui arrivent de toutes les parties de la Gascogne , ne fût-ce que pour éviter la longue courfe que les charrettes font obligées de faire pour traverser la Ville , & aller décharger à l'extrémité du Faubourg Saint-Étienne. Vous qui voulez a toute force , que la *denrée aille chercher l'acquéreur* , vous conviendrez fans doute , qu'elle s'arrêtera à l'acquéreur le plus proche. Par-là le pavé des rues ne fera pas à tout instant détruit par un charrois continuel , & le public fera beaucoup moins fatigué par les charrettes & exposé à moins de dangers.

Le Port fera à peine conftruit , qu'on le verra bordé de Marchands de bois , de bled & de toute efpece de denrées , parce qu'on voit par expérience , qu'ils fe placent là où ils trouvent plus de facilité pour le genre de Commerce qu'ils veulent embraffer.

L'ennemi irréconciliable des ports a cru devoir combattre l'utilité de celui-ci , en méprisant ceux de Bidou & de la Daurade, dont il n'a pas pu empêcher la construction.

Pour sentir toute l'utilité de ces deux ports , il faut attendre qu'ils soient achevés , & qu'on ait établi , au moyen d'une écluse , la communication de la partie supérieure de la Riviere avec celle qui est entre les deux Moulins. Ce fera pour lors , que les denrées qui viennent par la partie supérieure de cette Riviere , aborderont à ces ports , ou passeront de bout par le grand bassin & par le nouveau Canal , pour aller à leur destination.

Ces ports deviendront encore bien plus utiles dans les suites ; si on rend navigables ou flottables les Rivieres qui aboutissent à la Garonne , soit en faisant des Écluses à toutes les chaussées qui en barrent la navigation , soit qu'on extirpe quelques rochers qui s'avancent dans leur lit , comme feu M. de Tigny l'avoit déjà proposé , ce qui arrivera vraisemblablement , dès que la Province & le Gouvernement en auront connu la possibilité & l'avantage.

L'utilité des ports déjà existans est une raison de plus qui sollicite la confection de celui que le Conseil-Politique a déjà déterminé.

Mais pourquoi s'arrêter plus long-temps à établir une vérité notoirement reconnue ? L'Auteur du Mémoire en a senti l'utilité plus que tout autre. Si le port n'avoit pas dû être utile , il n'auroit ni voté ni écrit contre l'exécution du projet , parce qu'il n'auroit eu à craindre ni rivalité ni concurrence. Ce n'est que parce qu'il a son commerce & ses magasins sur le bord du Canal , que l'établissement d'un port à Saint-Cyprien le fait frémir. Ce n'est pas l'épuisement de la caisse publique qu'il redoute , c'est

la diminution de son commerce particulier ; c'est pour ses propres foyers qu'il combat.

Si en commençant son Mémoire , il avoit dit : *je suis marchand de grains , j'ai ma maison & mes magasins au faubourg Saint - Étienne sur le bord du Canal* , il auroit jeté la plus grande clarté dans son écrit , il auroit été entendu de tous les Lecteurs qui auroient apprécié ses lamentations & ses alarmes.

Prévoyant lui-même , que le voile seroit déchiré , & qu'on tireroit de sa réclamation même la preuve la plus convaincante de l'utilité du port dont il craint la concurrence , il a imaginé de tout altérer & tout confondre , pour effrayer le public par l'étalage d'une dépense énorme ; & voulant effrayer les autres , il a été effrayé au point , qu'il ne s'est pas entendu lui-même ; *quand on a peur , on n'y voit pas si bien.*

La dépense du port délibéré par la Ville , avec le mur & tout ce qui est nécessaire pour le construire , n'est fixée qu'à deux cents soixante deux mille livres , & vous , pour calmer les alarmes , vous proposez une dépense de trois cents cinquante mille livres , qui ne peut produire d'autre effet que celui d'infecter & d'empoisonner les deux Hôpitaux & tous les habitans du faubourg ; c'est ce que vous appelez , *la réunion d'une foule d'objets utiles.* Vous aviez sans doute en vue dans ce moment les Marchands de crêpes & de drap noir. Auriez-vous aussi quelque intérêt dans le débit de ce genre de Marchandise ?

Comment avez-vous pu vous déterminer à proposer de fixer l'infection des Tueries dans un quartier déjà très-habité & qui le fera bien plus encore ; précisément dans un

temps où , pour conserver la falubrité de l'air , on vient de transporter tous les cimetières hors de l'enceinte des Villes ?

L'Auteur du Mémoire a affecté de tout exagérer ; il a fait du port projeté , un port de mer exposé au *refoulement des eaux* dont il a pesé la gravité , mesuré la masse & combiné l'impétuosité , afin d'être en droit d'annoncer des inondations , des submersions , & généralement tous les ravages possibles.

Dans la chaleur de la composition , il ouvre des rues , il emporte en entier celle de *Villeneuve* , il crée des Places & rend tout ce bouleversement nécessaire pour la construction du port : mais tout cet appareil est inutile , & démenti par le Plan lui-même.

C'est également pour épouvanter le peuple , que l'on suppose , dans le Mémoire imprimé , que les *portes de recharge* d'une écluse , qu'il faudra *renouveler fréquemment* , coûteront *chaque fois cent louis ou mille écus*.

D'après ce calcul , le produit du Canal royal fourniroit à peine à l'entretien ou réparation des portes des Écluses , puisqu'il y en a cent soixante-quatre à deux vantaux chacune.

Enfin on a porté à plus de douze cents mille livres la dépense bornée par l'Ingénieur lui-même à deux cents soixante-deux mille , parce qu'on a affecté de confondre la dépense de l'ouvrage actuel qui n'est certainement pas au-dessus des forces de la Ville , avec l'exécution du projet en grand tracé par l'Ingénieur , afin que la dépense actuelle ne fût pas perdue , dans le cas qu'à l'avenir les circonstances

& les fonds de la caisse publique permettent la perfection du projet.

C'est ainsi que l'on procède, lorsqu'on a de grandes vues & qu'on s'occupe d'un ouvrage public; c'est pour cela qu'on a proposé de diriger le mur de défense vers les tours du Pont, afin de pouvoir se procurer un jour l'ensemble des quais qui borderoient la riviere entre le Pont & la Chauffée.

C'est ainsi que, lors de la construction du Jardin-royal & de la Promenade publique, on eut le soin de tracer toutes les allées, de maniere à pouvoir les faire achever, lorsqu'il seroit possible, afin que la Ville & le Public n'ignorassent pas ce qui restoit à faire pour l'entiere exécution du Plan.

L'Auteur du Mémoire doit bien regretter sans doute la dépense qui fut faite pour cette promenade, puisqu'elle ne porte certainement pas cinq pour cent, & qu'on a violé par conséquent le grand principe qu'il veut introduire dans l'Administration, en qualité de Commissaire *Économique*. S'il peut accréditer ce systéme, il y a apparence qu'il parviendra à faire éteindre les lanternes, même lorsque la lune ne s'est pas chargée d'éclairer les habitans.

Il ne faut pas s'étonner que l'Auteur du Mémoire tienne si fort au mur percé à jour qu'il vient d'imaginer, dès qu'il nous annonce que ce mur doit produire 25000 *liv. de rente à la Ville*.

On fera sans doute surpris de la fécondité de ce mur; mais on cessera de l'être, dès qu'on saura, que ce produit annuel doit provenir d'une taxe qu'il propose de mettre

sur chaque bête qui ira se faire égorger aux Tueries. Avec de pareilles reffources, on n'est jamais embarrassé. C'est ainsi qu'il veut calmer les alarmes, soulager le peuple & réunir les suffrages.

Concluent à ce qu'il plaise au Conseil-Politique rejeter le partage, si mieux il n'aime, ordonner de plus fort l'exécution de sa précédente Délibération.

ALBERT, CASSAIGNE, jeune,

Syndics, signés.